

OBLIGATIONS LÉGALES (JURIDIQUES) ET DÉONTOLOGIQUES EN ERGOTHÉRAPIE AU QUÉBEC : COFFRE À OUTILS ÉLECTRONIQUE

Andrew Freeman erg. Ph.D.
Professeur Agrégé
Département de réadaptation (Faculté de médecine)
Université Laval

Annie Carrier erg., B.A.(psy), LL.M., M.Sc., Ph.D.
Professeure agrégée
École de réadaptation
Faculté de médecine et des sciences de la santé
Université de Sherbrooke

27 avril 2023

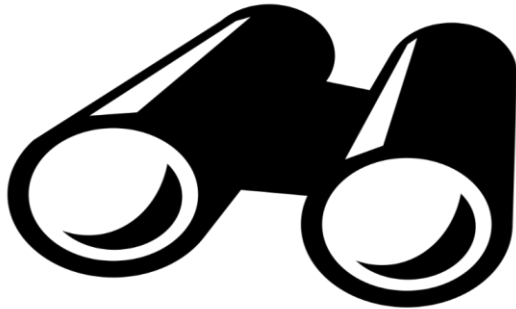
Divulgation de conflits d'intérêts potentiels

- Cette activité n'a bénéficié d'aucun soutien financier.
- Les présentateurs ne présentent aucun biais réel ou potentiel.

Le coffre à outils

Ergothérapie Québec.Coffre à
outils.Base normative.Freeman et
al.

Plan du contenu



- Nature des obligations
- Justification pédagogique
- Organisation du contenu
- Utilisation du coffre à outils
- Considérations futures

Compétences en ergothérapie

1er domaine de compétences : La conduite d'un processus d'intervention en ergothérapie

➤ Au regard de **l'ensemble des lois et règlements** pertinents pour l'ergothérapie, notamment :

- VOIR LES DÉTAILS

Page 16 : Ordre des ergothérapeutes du Québec. (2010 - révisé 2013). Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Québec. Auteur.

Compétences en ergothérapie

E1. Répondre aux exigences législatives et réglementaires

- E1.1 Respecter les lois, les codes de déontologie, les règles et les règlements qui encadrent la profession.
- E1.2 Exercer à l'intérieur du champ d'exercice de la profession ainsi que de ses limites personnelles et de ses compétences.

E2. Démontrer un engagement à minimiser les risques

- E2.1 Respecter les politiques et les procédures organisationnelles et prendre des mesures si celles-ci entrent en conflit avec les normes de la profession, les valeurs du client, protocoles ou données probantes.

ACORE, ACPUE, ACE (2021) *Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada*

Contexte normatif en évolution

Par exemple :

- Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace Projet de loi no 15 (2023)
- Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux (P.L. 101; 2022, chapitre 6)
- Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité Projet de loi no 18 (2020, chapitre 11)

Clarté derrière les actions stratégiques

Par exemple :

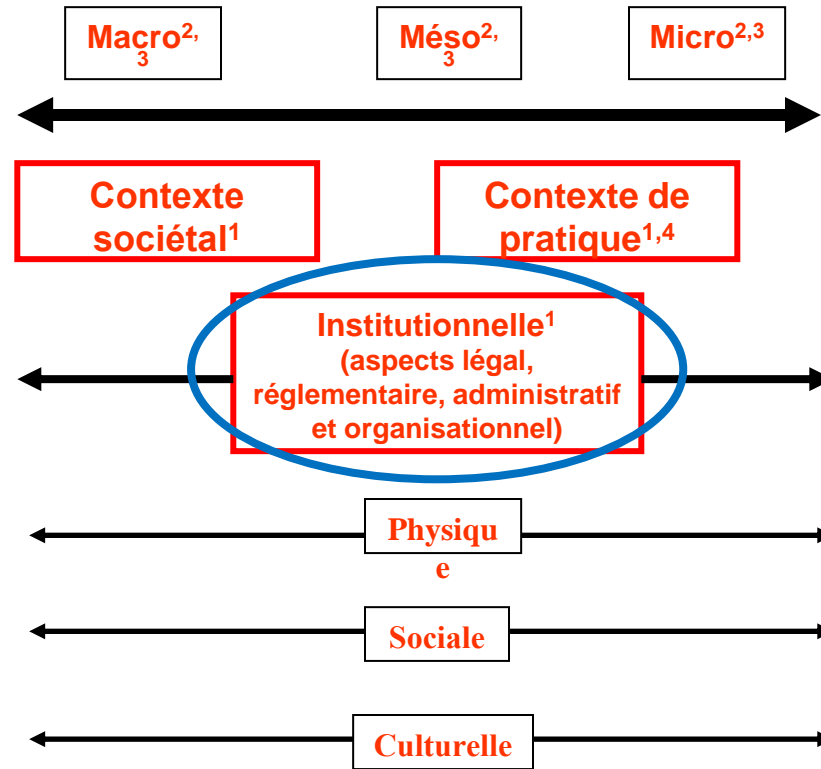
- Les clarifications de l'OEQ durant la dernière année concernant l'utilisation des mesures de contention/contrôle en milieu scolaire

- Une politique de liste d'attente de l'organisation

Justification pédagogique

- Les professionnels de la santé (ex.: les ergothérapeutes) ne sont pas des avocats ou des notaires. Cependant, ils ont certaines obligations à respecter.
- Les professionnels de la santé doivent être capables de reconnaître et d'appliquer les informations essentielles. Ils doivent donc être en mesure de **trouver** les informations nécessaires.
- 2 niveaux d'applicabilité:
 1. Le **profil des obligations** pertinentes au contextes spécifiques de la pratique (ex.: CHSLD)
 2. **Informations relatives à des situations spécifiques** (ex.: compréhension exacte d'un acte réservé en partage)

Concepts-clé (Annie Carrier erg PhD)



Concepts-clé (Annie Carrier erg PhD)

- **Physique** : tout ce qui touche l'environnement concret.
Ex. : salles de traitement
- **Sociale** : tout ce qui touche les relations interpersonnelles. Ex.: équipe interdisciplinaire
- **Culturelle** : tout ce qui touche les valeurs et les croyances. Ex. : les valeurs culturelles de la société québécoise

Dimension institutionnelle



- Niveau **légal** (lois)
- Niveau **réglementaire** (règlements)
- Niveau **administratif** (consignes et politiques ministérielles, régionales ou locales)
- Niveau **organisationnel** : relatifs à l'organisation du travail

Dimension institutionnelle : niveau **légal** (lois)

- Les **aspects législatifs**, c.-à-d, les législations et la jurisprudence découlant des différentes sources de droit (constitutionnel, fondamentale, criminel, civil, professionnel, du travail et administratif)

Ex. : Code des professions

Dimension institutionnelle : niveau réglementaire (règlements)

- Les aspects réglementaires, c.-à-d., les règlements de différentes sources découlant de ces lois. Ex.:
 - Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec
 - Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en physiothérapie

Dimension institutionnelle : niveau **administratif** (consignes et politiques ministérielles, régionales ou locales)

- Les aspects **administratifs** tels que les politiques et directives. Ex.:
 - Chez soi : le premier choix : La politique de soutien à domicile (Gouvernement du Québec, 2003)

Dimension institutionnelle : niveau organisationnel

- Relatif à l'organisation du travail Ex. :
 - organigramme
 - horaire
 - listes d'attente

Grandes catégories des obligations

Structure socioprofessionnelle réglementaire

- Professionnalisme et le système socioprofessionnel : général
- Titre réservé
- Champ d'exercice
- Zone commune d'activités pour les professions de la santé
- Activités réservées/Activités réservées en partage
- Psychothérapie (ergothérapie)
- Obligations déontologiques

Grandes catégories des obligations (suite)

Droits des citoyens/clients/patients

- Droits globaux des citoyens au Canada
- Droits globaux des citoyens du Québec
- Droits généraux des usagers
- Droits des personnes handicapées
- Soins de fin de vie
- Consentement
- Protection
- Secret professionnel et la gestion de l'information
- Surveillance globale de la qualité des services du système de santé et de services sociaux au Québec

Grandes catégories des obligations (suite)

Organisation des services de santé et de services sociaux

- Accès aux services
- Organisation des services

Le coffre à outils

Ergothérapie Québec.Coffre à outils.Base normative.Freeman et al.

Coordonnées

Andrew Freeman : Andrew.Freeman@rea.ulaval.ca